

Énoncé de vision stratégique sur le développement durable du territoire de la MRC des Laurentides

***Document de travail
Septembre 2009***





C'est avec grand plaisir, que je vous sou mets le projet d'énoncé de vision, dans sa version préliminaire, portant sur la stratégie de développement durable du territoire de la MRC des Laurentides.

Fruit d'une analyse approfondie des différents enjeux, des défis et des opportunités relatives à l'organisation des différentes activités humaines sur notre territoire, l'énoncé de vision nous propose un projet collectif emballant.

Dans les limites de son champ d'intervention principal qu'est l'aménagement et la mise en valeur du territoire, le projet énonce une vision et cible des orientations stratégiques, en s'inspirant de l'approche de développement durable.

Dans une région dotée d'un capital nature et paysager qui en constitue la force et l'image principale, mais qui est néanmoins fragilisé par des formes intensives de développement, nous sommes interpellés à jouer un rôle déterminant dans la transformation graduelle de nos milieux de vie en collectivités viables.

Aussi, une modernisation de la gouvernance en milieu municipal et gouvernemental apparaît comme incontournable, afin de rendre celle-ci plus efficiente, face aux défis de taille que pose la réalisation des objectifs de développement durable dans une région comme la nôtre.

Je convie donc l'ensemble des élus et officiers de chacune de nos municipalités à prendre connaissance attentivement des pages suivantes, dans un esprit de concertation régionale et de cohésion de nos actions respectives, indispensables à l'atteinte de nos buts communs.

Le préfet de la MRC des Laurentides

Ronald Provost

Mise en situation

OBJET ET PORTÉE DU DOCUMENT

Le présent document de travail amorce la réflexion de la MRC des Laurentides sur le devenir du développement et de l'aménagement de son territoire et de ses collectivités, dans un horizon de l'ordre des quinze prochaines années. La démarche s'inscrit dans un processus de planification stratégique qui intègre la notion de développement durable, avec ses composantes sociales, économiques et environnementales.

La compréhension des enjeux, les constats et les avenues possibles de développement durable de notre territoire et d'aménagement sont le fruit d'une longue réflexion des services de la MRC, ainsi que de multiples échanges réalisés au cours des dernières années avec nos municipalités, des organismes de concertation et des ministères en région (ex. organismes de bassins versants, autres MRC).

La direction du Centre local de développement (CLD) des Laurentides a également collaboré étroitement avec le service de la planification du territoire, dans l'élaboration dans ses grandes lignes, de certains enjeux et perspectives touchant le domaine économique et des services communautaires (non municipaux).

Évidemment, la présente démarche devra être validée et bonifiée par la suite, grâce à une consultation auprès d'organismes cibles et de la population en général. L'implication des forces vives du milieu, demeure essentielle à la réussite des finalités de la stratégie.

DÉFINITION D'UN ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

La vision stratégique est une représentation du futur souhaité : le terme stratégique qualifie cette représentation en proposant une convergence des efforts afin de pouvoir réaliser la finalité et les orientations de cette vision.

Essentiellement, une vision stratégique doit apporter des éléments de réponse et de solutions aux quatre questions fondamentales suivantes :

- où en sommes-nous actuellement ?;
- où allons-nous comme ça ?;
- où voulons-nous aller vraiment ? , et;
- comment nous y rendre?

L'énoncé de vision a un caractère à la fois global, multisectoriel et évolutif; il comporte plusieurs volets de référence qui expriment finalement les réalités socio-économiques et environnementales du milieu. Les orientations et les actions ciblées peuvent relever du niveau municipal (MRC ou municipalité locale) ou extra-municipal; certaines d'entre-elles ne se traduisent pas nécessairement par des nouvelles obligations pour le milieu municipal en matière de planification ou de financement pour le palier municipal, mais s'inscrivent plutôt dans l'action à l'aide de mesures d'accompagnement et de concertation avec des intervenants non municipaux.

Une vision stratégique, pour être d'actualité et opérationnelle, doit demeurer de portée relativement générale, tout en conservant une marge de flexibilité afin de s'adapter aux opportunités et aux imprévus. C'est au plan d'action connexe à la vision stratégique, que revient la tâche de préciser pour le plus court terme les actions et projets à choisir, et à réaliser.

VISION STRATÉGIQUE ET SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

L'énoncé de vision stratégique diffère des autres documents de planification tels que compris traditionnellement; il se situe logiquement en amont des processus de planification du territoire que sont les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme.

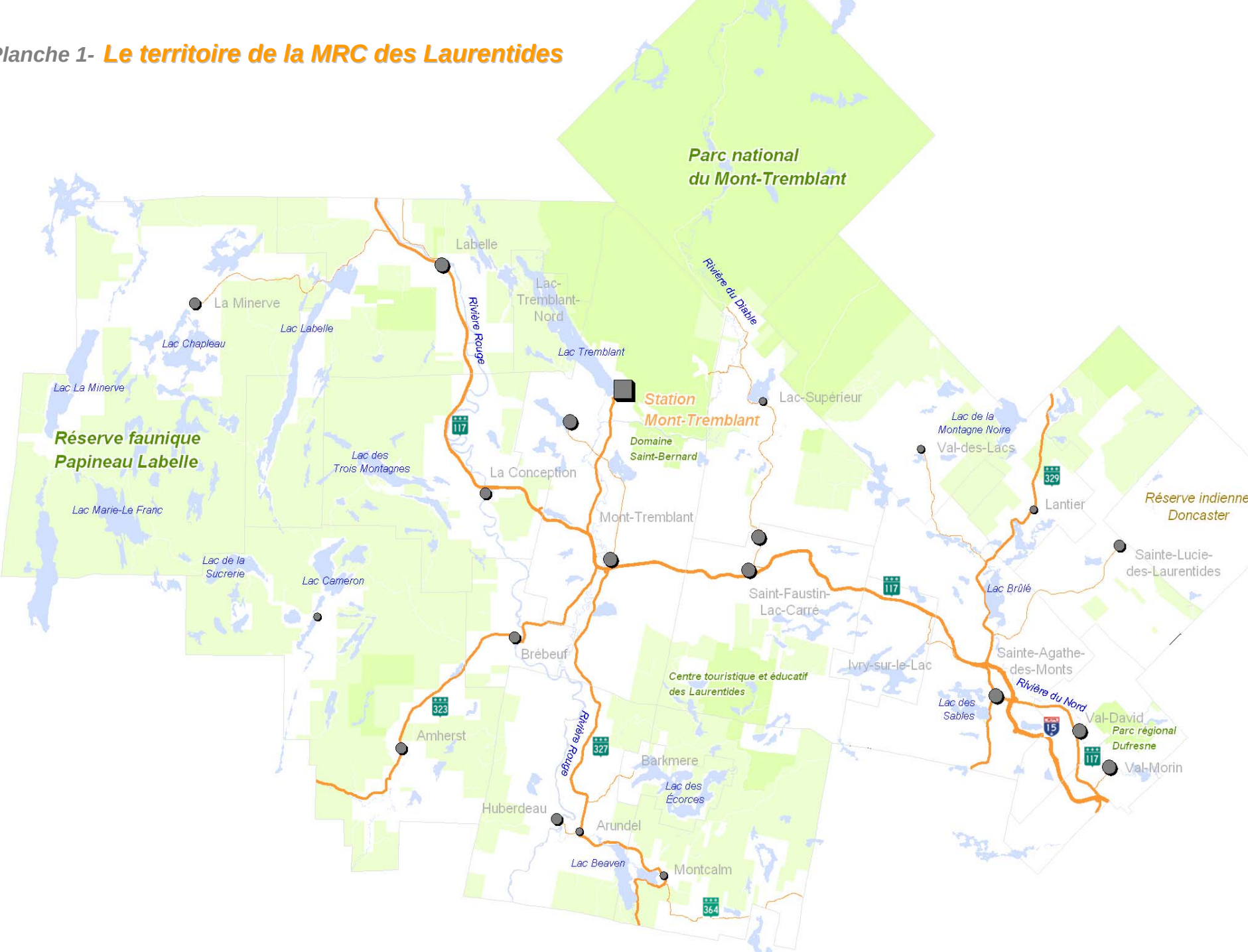
Aussi, l'énoncé de vision conduira à l'amorce d'un nouveau processus d'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement pour la MRC des Laurentides, lequel remplacera dans quelques années le schéma d'aménagement révisé qui est en vigueur sur notre territoire depuis juin 2000.

Rappelons que le libellé actuel de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, selon son article 5 et son paragraphe 9, fait mention explicitement de la notion de développement dans le contenu obligatoire d'un schéma :

«Article 5: Le schéma d'aménagement et de développement doit, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté :

- 9° énoncer une vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social visant à faciliter l'exercice cohérent des compétences de la municipalité régionale de comté. »

Planche 1- Le territoire de la MRC des Laurentides



Les principes directeurs

La stratégie de développement durable du territoire de la MRC a comme assise les valeurs et préoccupations des élus municipaux, qui se traduisent ici sous le vocable de principes directeurs. Six principes directeurs ont été retenus afin de définir et orienter un projet collectif à long terme quant à l'organisation physique et au développement durable des activités sur notre territoire.

L'une des prémisses inhérentes au processus de la stratégie est que **la communauté municipale constitue un intervenant de premier plan**. Les municipalités locales et leur communauté régionale d'appartenance, la MRC des Laurentides, sont appelées à jouer un rôle sans cesse accru dans le développement économique et social, et dans l'organisation des activités humaines sur le territoire.

Doté de sources de revenus autonomes, le palier municipal pourra ainsi mieux répondre aux défis que posent la décentralisation de services gouvernementaux et le développement viable de ses collectivités au 21^{ème} siècle.

Le bien-être des citoyens et de leur qualité de vie, se révèle comme la principale des grandes préoccupations des élus sur le plan socio-économique. Les élus municipaux s'engagent, dans la mesure de leurs moyens et pouvoirs, à fournir toute leur contribution dans l'offre de services/activités de base de qualité pour l'ensemble des citoyens. (santé, éducation, emplois, habitation, transport).

Quant aux visiteurs, ils sont nos hôtes, et non pas de simples touristes. Plusieurs d'entre eux feront le choix du retour, et de venir habiter et travailler dans une région où l'environnement naturel omniprésent fera partie de leur quotidien.

Nos forêts, nos lacs et nos grandes rivières (rivières Rouge, du Nord et de la Diable) **représentent les caractéristiques géographiques de base qu'il faut préserver à long terme**. Ceux-ci forment, avec les vastes paysages montagneux et les grands espaces publics de renommée, la richesse naturelle distinctive de notre région.

La communauté municipale s'engage à maintenir un sain équilibre entre les impératifs de protection du capital nature, et le développement social et économique des collectivités.

L'identité culturelle et les paysages à valoriser sont également au cœur des principales préoccupations du milieu municipal.

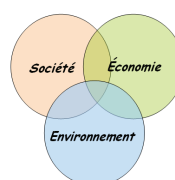
Il importe donc d'appuyer davantage le secteur d'activités culturelles ainsi que de réaliser des mesures de protection et de mise en valeur des paysages, du patrimoine bâti et des sites de caractère; ces éléments contribuent à l'émergence d'un sentiment d'appartenance et de fierté des gens pour leurs collectivités de proximité.

L'approche du développement durable devient incontournable, dans l'élaboration des orientations et le choix des actions ciblées par la stratégie de développement durable du territoire.

L'envergure et les enjeux de développement du territoire de notre territoire exigent des solutions novatrices dans les formes de développement et une mise à jour en profondeur des règles d'aménagement actuelles.

Le graphique suivant définit schématiquement les notions de développement durable et de collectivités viables.

Les trois sphères du Développement durable



La définition du développement durable

« ... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. ⁽¹⁾ »



La notion de collectivités viables

Intégrer pour une région, une ville, un village, les valeurs et les principes fondamentaux du développement durable à la pratique de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du design urbain, de l'architecture, du développement socioéconomique, des transports et des autres domaines influençant le développement urbain et territorial. ⁽²⁾

L'énoncé de la vision stratégique de développement durable du territoire doit être mobilisateur. L'adhésion au projet par la société civile, soit les résidents, les collectivités locales, les acteurs du développement social et économique ainsi que certains partenaires cibles demeurent un facteur déterminant dans la réussite du projet.

(1) Loi sur le développement durable, article 2

(2) Vers des collectivités viables ' guide 1 de la théorie à l'action. Vivre en Ville, définition extraite en partie, p.23, 2004

Énoncé de vision

Au cours des 25 dernières années, le territoire de la MRC des Laurentides a subi de véritables grands changements. L'événement majeur est sans conteste, l'arrivée d'Intrawest et le développement rapide d'une station touristique de renommée internationale, ainsi que le développement immobilier qui l'accompagne, dans le secteur du Mont-Tremblant. D'une région de villégiature «tranquille» dispersée autour des lacs et des petits villages laurentiens, la MRC est devenue rapidement une région touristique d'importance, un lieu de résidence permanent pour la population des «baby boomers» et un milieu recherché pour la villégiature de plus en plus luxueuse.

Bien entendu, cette transformation a engendré, à bien des points de vue, des retombées positives sur le milieu : développement immobilier, donc apports de taxes foncières pour certaines municipalités, création d'emplois, affluence des touristes et développement commercial, etc. Mais, avec le temps, certains effets négatifs imprévisibles sont graduellement apparus : la majorité des emplois créés sont précaires et souvent saisonniers, et souvent faiblement rémunérés. La renommée de la région augmente de façon importante, mais la valeur des propriétés suit également cette croissance entraînant des niveaux élevés de taxes à payer : conséquemment, la main d'œuvre résidant dans les secteurs plus éloignés, faute de pouvoir se loger à prix raisonnable à proximité, entraîne un besoin en transport collectif, et autres services publics.

Bref, avec le recul, on peut s'interroger si le milieu avait bien mesuré tous les impacts d'un tel événement dans la région, et s'il était «prêt» à accueillir un développement de cette envergure, dans un délai si rapide. Le développement de la Station Mont-Tremblant, avec tous ses effets bénéfiques (nombre d'emplois et assiette fiscale), n'a sans doute pas eu les retombées espérées, tant sur le plan économique et social.

Fort de cette expérience, nous regardons maintenant vers l'avenir, et nous travaillerons à mettre tous nos efforts pour continuer la lancée du développement de notre région afin qu'elle devienne, ce à quoi notre communauté laurentienne aspire de meilleur en tant que milieu de vie, de villégiature et touristique.

L'avenir est entre nos mains, c'est maintenant à nous d'agir !

Notre énoncé de vision pour la région de la MRC des Laurentides se traduit comme suit :

- ***une région qui, à l'échelle du Québec, se distingue par la qualité de son environnement préservé et de son milieu de vie;***
- ***une région qui a su répondre avec succès au défi de restructuration de son économie, par le réseautage de l'ensemble des collectivités à l'offre touristique internationale de Tremblant, une redynamisation de son secteur rural, et à la venue de nouveaux établissements axés sur les technologies vertes et le secteur de l'environnement;***

- ***une région préoccupée par le bien-être et la santé de ses citoyens, grâce à des services de proximité de qualité, et à des alternatives viables au transport automobile dans leurs déplacements quotidiens;***
- ***une région qui a su redécouvrir ses valeurs identitaires et culturelles, au bénéfice de son économie et de l'animation de ses villes et villages;***
- ***une région remarquable dans sa contribution au développement de collectivités viables en contexte laurentien, et***
- ***une région, chef de file dans la mise en œuvre de projets innovateurs, en ce qui a trait à la mise en valeur de ses paysages et à la gestion de ses plans d'eau.***



Axe 1 Des conditions de vie améliorées

Les constats

UNE POPULATION EN FORTE CROISSANCE, PRINCIPALEMENT ATTRIBUABLE À LA MIGRATION DES « BABY BOOMERS » :

- ☐ la MRC des Laurentides est appelée à connaître l'un des taux de croissance démographique les plus élevés parmi les régions (non métropolitaine) du Québec;
- ☐ sa population, de 39,180 personnes en 2001, passerait à plus de 51,600 personnes en 2026, selon l'Institut de la statistique du Québec;
- ☐ le taux de croissance démographique projeté de 32 %, pour cette même période, est légèrement supérieur à celui prévu pour la grande région des Laurentides (29%), et nettement supérieur à celui projeté pour le Québec (9.3%).

UNE POPULATION VIEILLISSANTE, AVEC UNE PROPORTION DES 65 ANS ET PLUS SUPÉRIEURE À CELLE DU QUÉBEC :

- ☐ 15% en 2001, à 27% dans ce groupe d'âge projeté pour 2026.



Proportion plus élevée de la population de plus de 65 ans

UNE POPULATION MOINS SCOLARISÉE QUE LA MOYENNE PROVINCIALE :

- ☐ la proportion en 2006 des 15 ans et plus sans diplôme secondaire atteint 28%, alors qu'elle est de 25 % pour l'ensemble du Québec;
- ☐ pour les diplômés de niveau universitaire, la proportion en 2006 dans la MRC n'est que de 12 %, comparativement à 21 % pour le Québec.

LES TAUX DE CRIMINALITÉ ET DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DEMEURENT RELATIVEMENT ÉLEVÉS CHEZ LES JEUNES :

- ☐ le taux de décrochage scolaire (niveau secondaire) est de 34% en région, comparativement à 25% au Québec, pour l'année scolaire 2006-2007.



Taux de décrochage scolaire élevé sur le territoire

AMORCE D'UNE MISE À NIVEAU DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (PROTECTION INCENDIE, SERVICES POLICIERS ET PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ) :

- ☐ ajout graduel prévisible des effectifs de la Sûreté du Québec;
- ☐ mise à niveau accélérée des services de protection incendie et de leur coordination à l'échelle intermunicipale : couverture adéquate de tous les bâtiments à risques, suite à l'application du premier schéma régional de couverture de risques.



Caserne de pompiers Mont-Tremblant

Axe 1 Des conditions de vie améliorées

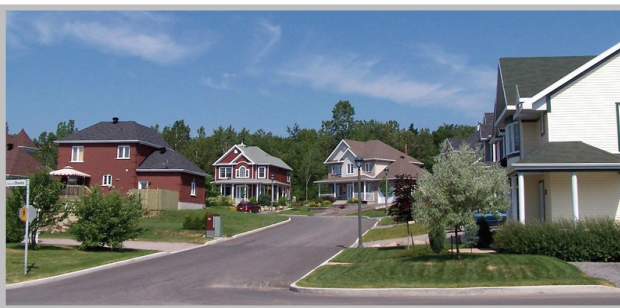
Les constats (suite)



*Les Habitations du Ruisseau Noir
(logements abordables) Mont-Tremblant*

DES RÉALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DIFFICILES POUR BON NOMBRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS :

- ☐ un revenu disponible par habitant dans la MRC de seulement 21,670\$ en 2007, alors qu'il est de 24,724\$ dans les Laurentides, et de 24,455\$ au Québec;
- ☐ un taux de chômage en 2007 décroissant, légèrement inférieur à ceux des Laurentides (7,7%) et du Québec (7,4%);
- ☐ l'offre en logements abordables, en secteur urbain, demeure problématique pour certaines couches de la population (personnes seules et à autonomie réduite, ménages et familles à plus faibles revenus)
- ☐ offre déficiente en services publics d'appoint et de logement pour les aînés et les personnes à autonomie réduite (selon Centre de santé et de services sociaux des Sommets);
- ☐ maintien problématique en région d'un réseau public de services de santé face aux profondes mutations démographiques et à la raréfaction des ressources financières et de personnel qualifié.



*Développement résidentiel pour
les jeunes ménages*

LES DÉFIS

Assurer un bilan migratoire dynamique inter-générationnel : rétention accrue des personnes âgées et des jeunes, attraction sur les immigrants actifs en misant sur la qualité du milieu de vie

Adaptation de l'offre en services publics et municipaux dans un contexte de forte croissance démographique et d'une demande en services diversifiés et de qualité

Maintien de services de proximité dans les villages et petites collectivités rurales

Maintien d'un niveau adéquat de sécurité publique face à l'étalement du développement sur le territoire, au vieillissement de la population et à une criminalité latente



*Pavillon Philippe Lapointe
Sainte-Agathe-des-Monts*

Axe 1 Des conditions de vie améliorées

Notre vision



La MRC des Laurentides, avec une population résidente d'environ 50,000 personnes en 2025, possède un bilan démographique enviable : croissance constante de la population résidant en permanence sur le territoire, vieillissement de la population sensiblement atténué en faveur d'une augmentation significative des jeunes plus scolarisés et l'arrivée de nombreuses jeunes familles bénéficiant d'emplois plus stables et mieux rémunérés.

La qualité de milieu de vie et les conditions socio-économiques se sont améliorées grâce à une économie plus diversifiée où l'entreprise manufacturière et la production de services à valeur ajoutée prennent une place sans cesse grandissante dans le bilan économique régional. Les atouts naturels et récréotouristiques de la région, associés à des services de formation post-secondaire collant mieux aux besoins des entreprises, ont permis d'attirer bon nombre de nouveaux travailleurs en région.

UNE OFFRE EN LOGEMENTS PLUS DIVERSIFIÉE

Le milieu municipal joue désormais un rôle plus actif dans l'offre en logements abordables et la plus grande accessibilité à la propriété résidentielle pour les jeunes familles. Des formules alternatives en logement social via des partenariats public-privé, des mixités dans les types de logements, des logements intergénérationnels, ainsi que le maintien des services scolaires de proximité, permettent de consolider le rôle socio-économique de base des villes et villages de la MRC.

DES NIVEAUX DE SERVICE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AMÉLIORÉS

Sur le plan de la santé et des services sociaux, la MRC des Laurentides offre en 2025 un niveau de services de qualité où la majorité de l'aide en soins médicaux et sociaux au résident est disponible au sein de sa région d'appartenance. Pour ce faire, les services hospitaliers, sociaux et les entreprises en économie sociale disposent de ressources techniques et financiers adéquates. Une approche concertée pour les soins aux clientèles fragilisées (ex : soins à domicile aux personnes seules, en perte d'autonomie, aux prises avec des problèmes de santé mentale) ainsi que l'implantation de services de santé d'appoint et de centres d'hébergements dans les villes et villages contribuent à faire de notre région une société plus solidaire et accueillante pour tous.

Sainte-Agathe-des-Monts, doté d'un centre hospitalier ayant bénéficié de l'ajout d'un personnel médical et infirmier bien formé et d'améliorations significatives à ses installations de première ligne, voit sa vocation de pôle majeur du réseau de la santé des moyennes Laurentides confirmé.

L'amélioration des services et des activités de prévention par les corps policiers et les groupes communautaires visant les clientèles à risque (activités criminelles et délits mineurs) ont permis de sécuriser davantage l'environnement social dans le quotidien des résidents.

Dans les autres domaines de la sécurité publique, la mise à jour à l'échelle locale des plans d'action du schéma régional de couverture de risques et la réalisation de plans de mesures d'urgence, ont permis à l'ensemble des communautés de la MRC de se doter d'effectifs coordonnés territorialement. Ainsi, la mise à niveau des services de protection incendie, combinée à une politique d'aménagement du territoire concentrant les entreprises et les établissements à risques dans les secteurs urbains (desserte aqueduc), ont grandement contribué à ce que notre région puisse répondre adéquatement aux standards en la matière.

DES SERVICES D'ÉDUCATION NETTEMENT REHAUSSÉS

Le maintien d'investissements adéquats dans les services scolaires de base (niveaux primaire et secondaire) dans les villes et principaux villages ainsi que la progression constante de l'enseignement post-secondaire permet à la population de jouir d'un rayonnement accru sur le plan éducationnel; il s'agit d'un facteur déterminant pour l'atteinte des efforts de rétention des jeunes en région, la venue de nouveaux jeunes ménages, ainsi que pour l'offre d'un bassin de main-d'œuvre essentiel à l'épanouissement de l'entreprise locale.

En 2025, la région se démarque de plus en plus par ses activités de formations spécialisées (ex : sciences de l'environnement, tourisme) et ses lieux d'apprentissage spécialisés misant sur le contexte de région nature. Somme toute, les efforts de réseautage stratégique amorcés depuis le début des années 2000, avec les institutions collégiales, le milieu universitaire et l'entreprise ont porté fruit.



Promenade sur la rive du lac des Sables
Sainte-Agathe-des-Monts

Axe 1 Des conditions de vie améliorées

Nos orientations

Quelques pistes d'actions

Énoncé de vision stratégique sur le développement durable du territoire

1 Accroître l'implication municipale dans l'offre en logements sociaux et abordables

- Adapter la planification du territoire pour l'implantation de logements publics ou privés visant les clientèles cibles.

2 Offrir des programmes municipaux d'aide à l'accession à la propriété résidentielle pour les jeunes familles à revenus moyens

- Encourager l'instauration des programmes de promotion résidentielle et de réduction de taxes à la nouvelle propriété dans les secteurs urbains et de villages.

3 Poursuivre les partenariats stratégiques avec les institutions scolaires, de santé et de services sociaux

- Appuyer les différents projets liés à la santé et à la bonne condition physique des citoyens.

4 Assurer des services de sécurité publique et de prévention en criminalité propres aux caractéristiques de la population régionale

- Poursuivre l'implication municipale dans les programmes de partenariat avec les corps policiers municipaux et la Sûreté du Québec.
- Mettre à jour le schéma de couverture de risques en matière de prévention d'incendie.
- Doter le milieu municipal d'un véritable plan régional en matière de sécurité publique (gestion des risques, plans d'urgence).

5 Adapter les services publics et l'urbanisme aux besoins des clientèles à mobilité réduite ainsi qu'au maintien de la bonne forme physique

- Revoir les outils de planification et d'urbanisme afin de concevoir des lieux et des aménagements propices à l'atteinte de cette orientation.

6 Concentrer dans les villes et villages l'offre de services de santé, éducatifs et de logement social, tout en y favorisant la mobilité durable

- Confirmer au schéma d'aménagement et de développement la vocation de premier plan de Sainte-Agathe en matière de services de santé.
- Mettre à jour les objectifs et normes de localisation prévus pour ces équipements au schéma d'aménagement révisé.





Axe 2 Une base économique plus forte

Les constats

UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE DOMINÉE PAR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE ET LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION :

- ☐ 30 % des emplois relève du secteur touristique, pour un total de 6,127 emplois en 2007;
- ☐ l'industrie touristique de la MRC accuse une baisse notable de ses activités durant la période 2002-2007, avec un marché passant de 7,500 à 6,100 emplois;
- ☐ la région des Laurentides, dont le centre touristique se retrouve sur le territoire de la MRC des Laurentides, est la 3^{ème} région touristique la plus achalandée au Québec, avec 2,808,000 touristes en 2006 (proportion de 9,9 % p/r au Québec);
- ☐ destination touristique de calibre international, la Station Mont-Tremblant, auquel s'est joint en 2009 un nouveau casino, constitue le moteur touristique des Laurentides



Station Mont-Tremblant
(Photo : bureau du cinéma et de la télévision
de la région des Laurentides)

- ☐ le secteur manufacturier, avec environ 5 % des emplois totaux en 2006, est faiblement représenté sur le territoire de la MRC;
- ☐ un secteur de la construction très actif au cours de la période 2001-2006 : 2,400 nouvelles unités de logements;
- ☐ un important marché de résidences luxueuses fortement tributaire d'une demande de clientèles privilégiées : « baby boomers fortunés et acheteurs de d'autres pays »;
- ☐ difficulté pour les employeurs d'avoir une main-d'œuvre stable et bien formée.

OFFRE TOURISTIQUE DOTÉE D'UNE IMAGE TRADITIONNELLE DE VILLÉGIATURE TRÈS FORTE, MAIS EN MANQUE D'INTÉGRATION ET D'ORIGINALITÉ :

- ☐ la Station Mont-Tremblant, le Parc du Mont-Tremblant, le parc linéaire « Le P'tit Train du Nord », les nombreux golfs et centres de ski dominent l'offre touristique;
- ☐ les activités/ attraits culturels, outre certains événements ponctuels, pourraient contribuer davantage au développement touristique;
- ☐ mise en valeur ponctuelle des produits (mise en marché, signalisation, information touristique) et intégration entre les attraits / équipements à parfaire;
- ☐ potentiels naturels et récréotouristiques sous exploités en périphérie des principaux pôles touristiques et de services.

LE SECTEUR D'ACTIVITÉS PRIMAIRES EST ANÉMIQUE NOTAMMENT DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE EN 2007 :

- ☐ le secteur agricole et forestier génère en 2006, 3,5 % (711) du total des emplois recensés dans la MRC;
- ☐ on constate depuis les dernières années une relative stabilité des activités agricoles, mais une décroissance marquée des emplois liés à l'exploitation forestière à la transformation première du bois;
- ☐ l'agriculture est constituée majoritairement de petites entreprises, principalement localisées en zone agricole qui couvre une superficie approximative de 15,000 hectares.



Restaurant
Val-David



Axe 2 Une base économique plus forte

Les constats (suite)

Énoncé de vision stratégique sur le développement durable du territoire



Festival de Blues
Station Mont-Tremblant

UNE RICHESSE FONCIÈRE MUNICIPALE TRÈS ÉLEVÉE PROVENANT PRINCIPALEMENT DES RETOMBÉES IMMOBILIÈRES DE LA STATION MONT-TREMBLANT ET DE LA VOCATION DE VILLÉGIATURE:

- ❑ avec plus de 9 milliards en valeur foncière uniformisée comptabilisée sur son territoire, la MRC des Laurentides était en 2007, la deuxième MRC la plus riche (assiette fiscale) dans les Laurentides, après Thérèse-de-Blainville (14,2 milliards);
- ❑ malgré cette richesse fiscale, le niveau d'impôt foncier pour la majorité des petits contribuables résidentiels demeure élevé;
- ❑ ce phénomène est particulièrement accentué dans les secteurs urbains traditionnels.

LES DÉFIS

Une économie régionale mieux structurée, répartissant davantage la richesse entre les individus et les collectivités

Mise en place d'une structure d'accueil touristique renouvelée mettant en valeur l'ensemble du territoire et des collectivités

Redynamisation de l'économie rurale

Une offre adéquate d'espaces de qualité pour le développement industriel et commercial dans l'axe de l'autoroute 15 / route 117



Maison scandinave en construction chez
Structures en Bois Rond Harkins
à Saint-Faustin-Lac-Carré

Axe 2 Une base économique plus forte

Notre vision



En 2025, les résidents et les entreprises établis sur le territoire de la MRC des Laurentides bénéficient d'une stabilité économique accrue ainsi que de conditions de vie qui se sont améliorées significativement. La MRC a su se positionner avantageusement dans un marché global (où régions et villes se concurrencent à l'échelle mondiale), de telle sorte qu'elle affiche un niveau d'emploi comparable à celui du Québec ainsi que des revenus des ménages sensiblement améliorés.

De meilleures conditions de vie, un environnement de qualité, ainsi que la présence d'un bassin de main-d'œuvre bien formé, constituent des atouts de taille pour le développement de l'entreprise en région. Notre région jouit d'une économie plus diversifiée, aux retombées mieux réparties entre les résidents et leurs communautés.

UNE RÉGION PROPICE AUX PROJETS INNOVATEURS

La MRC est devenue une région d'accueil propice pour le développement de projets d'affaires de petites entreprises, notamment parmi les créneaux suivants :

- recherche, enseignement et formation dans le domaine de l'environnement et du tourisme;
- secteur des services conseils en ingénierie et environnement;
- commerces et services reliés aux produits de récréation et de plein air;
- agriculture biologique et produits du terroir ciblés;
- produits et attraits à valeur ajoutée des ressources de la forêt (ex. : biomasse, attraits exclusifs et réseaux récréotouristiques en forêt publique);



Troupeau de moutons – agneaux biologiques
Ferme de la Colline à Labelle

UN TOURISME BIEN RÉSEAUTÉ ENTRE VILLES ET VILLAGES

En 2025, la MRC des Laurentides demeure le cœur de l'industrie touristique dans les Laurentides; l'achalandage des touristes sur une base annuelle demeure l'un des plus élevés en région au Québec.

L'industrie touristique s'est positionnée dans l'optique du développement durable auquel le tourisme international adhère dans le cas des grandes destinations. Le tourisme en région mise sur une diversification accrue de ses activités et le développement de complémentarités stratégiques avec la mise en valeur intégrée (accueil, promotion, mise en marché) d'activités récréotouristiques et de grand plein air déployées sur l'ensemble du territoire (Parc national du Mont-Tremblant et réseaux récréatifs inter-villages). La mise en valeur des potentiels identitaires (culture et patrimoine) a également contribué pour beaucoup à l'émergence graduelle de villages dans le produit touristique régional.



Activité de pêche en famille
SÉPAQ

UN MILIEU MUNICIPAL EN APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Dans un contexte de gouvernance plus décentralisé, le milieu municipal, doté d'une plus large autonomie financière, joue un rôle accru dans le support au développement économique, notamment dans l'accueil et le soutien aux investisseurs.

En 2025, la MRC offre des espaces bien localisés et desservis pour les nouvelles implantations à caractère industriel et commercial spécialisé. Des parcs d'affaires et des zones industrielles situés en périphérie immédiate des principales agglomérations sont offerts à ces fins selon des standards de calibre.

Les conditions d'implantation à l'entreprise sont des plus favorables grâce à des actions mieux concertées dans la mise en œuvre des différents programmes d'aide et d'insertion au milieu. L'acceptabilité environnementale et sociale, via l'application de critères d'éco-conditionnalité, font partie intégrante du programme d'accueil à l'entreprise.



Axe 2 Une base économique plus forte

Nos orientations

Quelques pistes d'actions

Énoncé de vision stratégique sur le développement durable du territoire

1 Mettre en œuvre différents programmes de formation pour une main-d'œuvre qualifiée et la rétention des jeunes en région

- Appuyer le CLD dans les ententes de partenariats avec les institutions d'enseignement pour l'implantation et la consolidation d'établissements de formations spécialisées en région.

2 Orienter les programmes gouvernementaux d'aide au développement local et régional dans des projets structurants

- La mise en œuvre par la MRC des Laurentides et son CLD d'un véritable plan de développement stratégique facilitera la priorisation des projets structurants à l'échelle régionale et intermunicipale.

3 Doter le milieu municipal d'une structure d'accueil à l'entreprise plus performante

- Parfaire les services d'accueil et d'accompagnement à l'entreprise sur le principe du guichet unique, dont les services et les communications des principaux partenaires (MRC, CLD, municipalités, ministères) sont étroitement coordonnés.

4 Favoriser le développement d'entreprises misant sur des créneaux d'excellence et sur des projets performants sur le plan environnemental

- Accompagner le CLD dans le suivi concret des recommandations de l'étude de la firme Marcon (2010) sur le marché des entreprises à valeur ajoutée et la stratégie industrielle.
- Appuyer le CLD dans la mise en place d'un programme d'éco-conditionnalité à l'entreprise et aux organismes municipaux afin de réduire leurs impacts négatifs sur le milieu (environnement, santé, économies d'énergie), tout en maximisant leurs retombées économiques.
- Réaliser en étroite concertation, avec le CLD et des partenaires ciblés, des programmes de certification environnementale et d'aménagement durable adaptés au milieu laurentien.

5 Mettre en œuvre une stratégie régionale de développement industrialo-commercial

- Aménager de nouveaux espaces industriels et parc d'affaires d'envergure régionale et intermunicipale:
 - établir un plan d'action découlant de l'étude de la firme Marcon (2010) mandatée par le CLD-MRC;
 - faire les études de faisabilité sur l'aménagement de zones industrielles régionales et de parcs d'affaires (avec scénarios de financement et recherche de partenariats);
 - aménagement à court et moyen terme des sites dotés d'infrastructures adéquates à cette fin.





Axe 2 Une base économique plus forte

Nos orientations

Quelques pistes d'actions

6 Appuyer une restructuration de l'accueil en tourisme

Collaborer avec le CLD et le milieu à la mise en place d'une structure d'accueil, de signalisation et de promotion intégrée à l'ensemble des attraits-équipements touristiques :

- un des projets cibles consiste en l'implantation d'un réseau régional de signalisation touristique et de bornes d'information électronique localisés aux endroits stratégiques;
- cette orientation vise à améliorer significativement les retombées touristiques dans les secteurs plus ruraux.

7 Appuyer l'économie rurale à l'aide d'une occupation dynamique du territoire

Appliquer de nouvelles modalités de gestion des usages en zone agricole pour le développement d'entreprises agricoles et para-agricoles répondant mieux aux réalités du potentiel agroforestier laurentien.

Collaborer avec le CLD et les ministères concernés à la réalisation de projets de mise en valeur intégrée et de développement du milieu agricole et de la forêt de proximité.



Course de traîneaux à chien
à Sainte-Agathe-des-Monts



Station de ski Mont-Tremblant



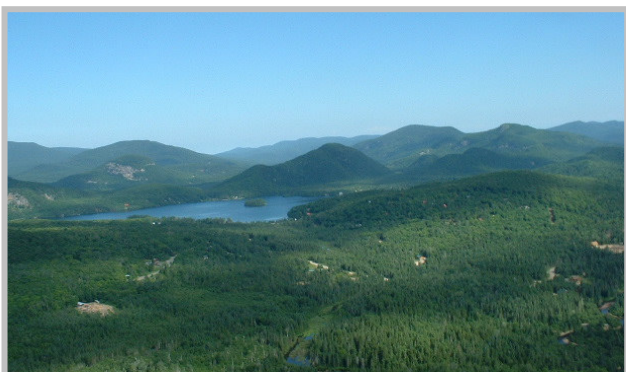
Rue commerciale
à Sainte-Agathe-des-Monts

Axe 3 Un environnement valorisé

Les constats

UN VASTE TERRITOIRE S'ÉTENDANT SUR 2,500 KM², PARSEMÉ DE LACS ET MONTAGNES, OÙ LA FORÊT PRÉDOMINE DANS UNE PROPORTION DE 85% :

- ☐ présence de quatre grands bassins hydrographiques (rivière Rouge, du Nord, de la Diable, Maskinongé), et d'un très grand nombre de plans d'eau de qualité;
- ☐ les caractéristiques naturelles et paysagères constituent le principal potentiel d'attraction de la MRC.



Le lac Supérieur, le mont Éléphant et les montagnes environnantes

POTENTIEL ÉLEVÉ DE BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES, MAIS DÉSTABILISÉ DANS LES SECTEURS PLUS INTENSÉMENT HABITÉS :

- ☐ le Parc national du Mont-Tremblant, la réserve écologique Jackrabbit, et quelques autres espaces publics dédiés à la conservation du milieu naturel, totalisent une superficie de 510,3 km²;
- ☐ les lois et règlements ont démontré jusqu'à présent une efficacité variable des mesures de protection des milieux naturels et des écosystèmes.



Milieux humides



Épisode de cyanobactéries sur nos lacs

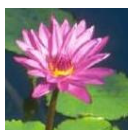
PLUSIEURS LACS DE VILLÉGIATURE ET MILIEUX HUMIDES AFFECTÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT :

- ☐ plus d'une douzaine de lacs de villégiature sont aux prises avec des problèmes reconnus de cyanobactéries (taux de phosphore élevé de l'eau);
- ☐ perte d'importantes superficies en milieux humides, notamment en périphérie des centres urbains et le long des artères commerciales;
- ☐ niveau de pollution encore élevé dans certains lacs et sur certaines sections de rivières, dus à des installations sanitaires déficientes, à l'érosion mal contrôlée de bassins versants plus développés ainsi qu'à des équipements communautaires de traitement des eaux usées déficients.

PROBLÈMES ACCRUS DE COHABITATION :

- ☐ intensification des zones de conflit d'usages entre l'habitation et des activités plus nuisibles (ex. : coupes forestières, véhicules motorisés hors route, piste de courses, sécurité et impact sonore du trafic routier, sites d'extraction, embarcations moteurs sur les lacs);
- ☐ les zones de Tremblant, de Sainte-Agathe-des-Monts et de Montcalm-Arundel sont très problématiques pour le maintien des réseaux des véhicules récréatifs sur les pistes du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » et «le Corridor aérobieque».





Axe 3 Un environnement valorisé

Les constats (suite)

UN PROJET DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE RÉCUPÉRATION:

- ❑ l'implantation d'un système régional efficient de collecte-transport des matières récupérables, de gros rebuts et de déchets domestiques dangereux (DDD), a permis aux communautés de la MRC d'afficher un bilan enviable dans ce domaine environnemental;
- ❑ en 2009, l'objectif national de taux de récupération dans le secteur résidentiel des matières recyclables (plan de gestion des matières résiduelles) a été atteint dans la MRC des Laurentides;
- ❑ l'atteinte des objectifs gouvernementaux pour le détournement des matières putrescibles des lieux d'élimination technique, requiert la mise en place d'un important système inter-MRC de collecte-transport et de traitement des ces matières.



Achalandage routier de plus en plus fréquent

UNE RÉGION PROPICE À L'ÉMISSION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES):

- ❑ l'omniprésence de l'automobile comme moyen de déplacement dans une grande région de villégiature et touristique comme la MRC des Laurentides, contribue à un niveau par capita très élevé de GES;
- ❑ selon Recensement Canada, l'automobile représente en 2006, dans une proportion de 90 %, le moyen de transport privilégié pour le déplacement des résidents sur le territoire de la MRC;
- ❑ les formes de développement de type banlieusard dans les agglomérations, l'éloignement des secteurs de villégiature et la disparition graduelle des services de proximité dans les villages, contribuent également à la majoration des distances totales attribuées aux déplacements automobiles.

LES DÉFIS

Mise en valeur durable de la forêt où rentabilité économique et réduction de l'empreinte environnementale doivent être au rendez-vous

Maintien à long terme de la biodiversité et de l'équilibre des écosystèmes

Maintien de la qualité de l'eau de nos lacs et cours d'eau à un niveau acceptable sur le plan écologique, de la santé publique et de leur potentiel récréatif

Problématiques de cohabitation entre résidents et activités nuisibles

Adaptation de solutions originales propres à notre milieu, pour l'atteinte des objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre et de gestion des matières résiduelles



*Descente en canot sur la rivière
(Photo : Jolin Charest- AGIR pour la Diable)*

Axe 3 Un environnement valorisé

Notre vision



Les efforts consentis depuis les vingt dernières à des applications concrètes des objectifs du développement durable ont permis à notre région de maintenir, voire d'améliorer la biodiversité de son milieu naturel, la qualité de l'eau de ses lacs et rivières, ainsi que l'équilibre de ses écosystèmes fragiles.

Aussi, l'amélioration des conditions de cohabitation entre les secteurs habités et les activités de nature plus nuisibles, ont contribué à ce que notre région puisse maintenir sa réputation de destination de choix, tant pour ses attributs naturels que pour la qualité de son milieu de vie.



Le Lac Tremblant, l'un des paysages emblématiques de la ville de Mont-Tremblant

DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS DANS UN CONCEPT DE CORRIDORS VERTS

En 2025, la superficie des espaces réservés à la préservation du milieu naturel (aires protégées), en excluant le Parc national de Mont-Tremblant, a dépassé la proportion de 10% par rapport à l'ensemble du territoire de la MRC.

Ont été constitués de véritables corridors d'espaces verts communiquant avec tous les secteurs de la MRC, avec comme points d'ancrage les parcs nationaux et régionaux, les accès publics aux plans d'eau ainsi que les réserves et aires protégées (publiques et privées). La création et la protection de ces espaces ont été rendus possibles grâce à une stratégie concertée de différents intervenants du secteur public et privé : renforcement des dispositions réglementaires sur la protection du milieu naturel, instauration de politiques municipales de développement des parcs et espaces verts intégrant la dimension environnementale, préservation intégrale d'écosystèmes exceptionnels sur les terres du domaine de l'État, création de réserves écologiques et naturelles en terres privées, et fiscalité encourageant la protection et la valorisation des espaces naturels.

DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL AMÉLIORÉ

Les développements immobiliers et les nouvelles implantations d'entreprises ont une empreinte environnementale nettement plus réduite en 2025, et ce grâce à une série de mesures telles : sensibilisation accrue des acteurs à l'environnement, mise en place d'un cadre réglementaire encourageant les projets plus performants, respect des critères d'éco-conditionnalité pour les entreprises bénéficiant de subsides publics, et application de programmes de certification environnementale et écoénergétique, tant adaptés à l'architecture des bâtiments qu'aux emplacements de ces derniers.

Sur le plan des ressources naturelles, l'exploitation de la forêt et les activités de prélèvement de la faune (chasse et pêche) respectent la capacité réelle du milieu naturel à se renouveler, tout en s'adaptant aux critères du marché des pays développés. L'implantation et la consolidation des sites miniers et de sites d'extraction doivent également démontrer leur viabilité tant sur le plan économique, environnemental, que paysager.

UNE GESTION COHÉRENTE DU DÉVELOPPEMENT PAR BASSIN VERSANT

La gestion intégrée par bassin versant est désormais une réalité incontournable, grâce à une stratégie concertée des outils renouvelés de planification du territoire et des plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants. Les efforts constants de concertation des acteurs de l'eau et de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion de l'eau, ont largement contribué à ce que les résidents et visiteurs puissent bénéficier d'une qualité et d'une accessibilité publique retrouvée des plans d'eau. (villégiature, récréation, faune et flore, prises d'eau potable).

En 2025, les niveaux de pollution bactériologique et physico-chimique se sont stabilisés, voire diminués dans la très grande majorité des lacs, jadis affectés pour plusieurs d'entre eux par la présence des algues bleu-vert.



*Centre éducatif touristique des Laurentides
Saint-Faustin-Lac-Carré*

Axe 3 Un environnement valorisé

Notre vision (suite)

UNE RÉGION PARTICIPANT À L'ATTEINTE DES GRANDS DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Au tournant de premier quart du 21^{ème} siècle, le déploiement dans chacune des collectivités d'un réseau de transport collectif régional et de taxi-bus desservant les principales concentrations de population facilitent la réduction des gaz à effet de serre. Du même coup, ce réseau permet à un nombre sans cesse croissant de ménages de faire l'économie d'une deuxième voiture dans leurs déplacements quotidiens. En 2025, on constate une viabilité accrue du réseau intermunicipal de transport collectif, lequel dessert les principaux quartiers et centres d'emplois dans les agglomérations de Mont-Tremblant et Ste-Agathe.

Plusieurs autres facteurs ont favorisé également la limitation des émissions polluantes et les économies d'énergie en région depuis les vingt dernières années : consolidation du transport collectif, venue de nouveaux véhicules motorisés moins polluants, vocation multifonctionnelle des réseaux récréatifs dans les secteurs urbains, pratiques d'urbanisme favorisant davantage une mobilité alternative à l'automobile et des économies d'énergie dans les bâtiments (géothermie, ensoleillement et énergies vertes), et intégration graduelle des modes de transport verts dans le domaine touristique. Chef de file de l'industrie touristique régionale, la Station Mont-Tremblant a améliorée graduellement son positionnement dans le marché international du tourisme durable : intégration plus étroite de son produit et de sa mise en marché avec le Parc national du Mont-Tremblant et les attraits environnants, et mise en place de moyens de transport alternatifs à l'automobile pour la masse des visiteurs.

Au chapitre des matières résiduelles, les objectifs gouvernementaux de réduction, de récupération et de valorisation des matières résiduelles, ont été atteints, voire même dépassés. Cette réussite est en bonne partie attribuable à la mise en place de systèmes régionaux intégrés de collecte des matières putrescibles, de déchets dangereux, de collecte et transport des boues d'installations septiques, ainsi qu'à la mise en service de plusieurs écocentres desservant l'ensemble de la population du territoire.



*Fossés – méthode du tiers inférieur
(Photo : Ministère du Transport du Québec)*



*Ensemencement des chemins forestiers après
réalisation des coupes*



*Revégétalisation des rives
par AGIR pour la Diable*

Axe 3 Un environnement valorisé

Nos orientations

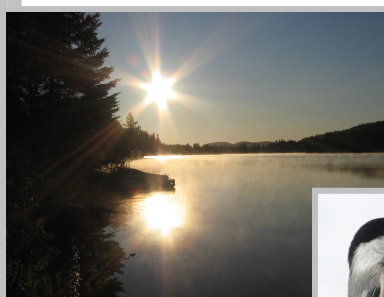
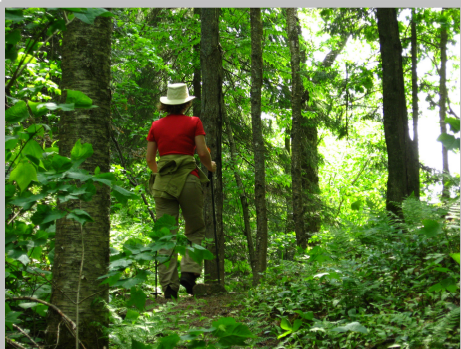
Quelques pistes d'actions

1 Maintenir à long terme sur l'ensemble du territoire de la MRC le potentiel de biodiversité et du milieu naturel

2 Concrétiser les orientations relatives à la planification et à la gestion du développement par bassins versants

- Élaboration d'un plan régional concerté de corridors naturels et paysagers à niveau de protection variable : écosystèmes fragiles, espèces menacées vulnérables, habitats fauniques, milieux humides, aires de nidification, récréation extensive, zones de développement périphérique de très faible densité.

- Intensifier les activités concertées et complémentaires entre la MRC et les organismes de bassin versant (OBV), pour la mise en œuvre de plans directeurs de l'eau, notamment par la conclusion d'ententes de bassins versants pour des projets parrainés par les deux organismes.
- Poursuivre l'aide technique et financière aux OBV : Agir pour la Diable, Abri Nord et Rivière Rouge.
- Intégrer dans le schéma d'aménagement révisé et les réglementations d'urbanisme des municipalités de nouveaux outils de planification du territoire intégrant l'approche par bassin versant.



Axe 3 Un environnement valorisé

Nos orientations

Quelques pistes d'actions

3 Contribuer régionalement aux objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et aux économies d'énergie

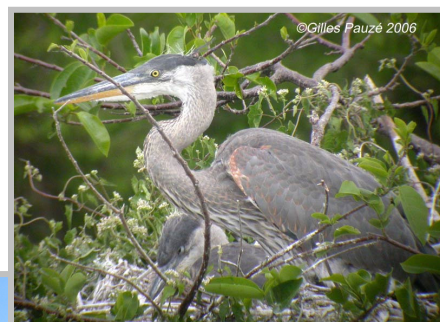
- Collaborer à la réalisation d'études et de plans portant sur la connaissance du phénomène des gaz à effet de serre (GES) en région, ainsi que sur les mesures visant à atténuer leurs émissions.

4 Atteindre les objectifs nationaux de réduction et de récupération des déchets

- Mettre à jour le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en fonction des objectifs gouvernementaux renouvelés.
- Réaliser les projets et les suivis du PGMR révisé et des recommandations du comité MRC sur la gestion des matières résiduelles.

5 Encourager le rendement environnemental des projets immobiliers et des entreprises

- Collaborer avec le CLD et d'autres organismes à la réalisation des actions pertinentes à l'atteinte de cette orientation qui sont prévues à l'axe 2 de la stratégie.
- Réaliser les actions pertinentes à l'atteinte de cette orientation qui sont prévues à l'axe 6 de la stratégie.



Axe 4 Une identité laurentienne retrouvée

Les constats

UNE NATURE, UN PAYSAGE DE LACS ET MONTAGNES, CONSTITUENT LES TRAITS DOMINANTS DE LA RÉGION:

- ❑ ces atouts prédominants du milieu, motivent en premier lieu le choix de déplacement des visiteurs vers notre région;
- ❑ les villégiateurs ⁽¹⁾ résidants sur le territoire de la MRC des Laurentides accordent priorité aux aspects suivants : environnement naturel, plans d'eau de qualité et la tranquillité des lieux.



PRÉSENCE D'UN POTENTIEL PATRIMONIAL ET CULTUREL EN DÉVELOPPEMENT:

- ❑ on relève un nombre restreint de constructions et de sites patrimoniaux reconnus à l'échelle régionale et nationale;
- ❑ peu d'éléments de diffusion publique sur l'histoire et le patrimoine sont offerts dans notre MRC ;
- ❑ les paysages agricoles relativement intacts de la vallée de la rivière Rouge, quelques églises de bois et enceintes religieuses bien conservés, certains secteurs bâtis d'intérêt architectural et éléments d'intérêts ponctuels (ex. cimetières anglo-saxons, architecture agricole d'époque), constituent un patrimoine institutionnel et domestique, encore sous exploité.



DES PAYSAGES À DÉCOUVRIR ET À VALORISER :

- ❑ banalisation graduelle de l'axe autoroute 15/route 117 ;
- ❑ visibilité de l'occupation résidentielle sans cesse croissante sur les massifs montagneux;
- ❑ facture architecturale banalisée et aménagements extérieurs de faible qualité qui rappellent dans certains secteurs des modes d'occupation anarchique de la banlieue des années 1970;
- ❑ forte intensité de l'éclairage routier et commercial affectant graduellement la qualité du ciel nocturne;
- ❑ l'adoption d'une Charte laurentienne des paysages et l'application de réglementations d'urbanisme spécifiques à l'intégration visuelle des implantations, n'ont pu enrayer significativement la dégradation générale de notre paysage;
- ❑ quelques corridors routiers et secteurs aux paysages homogènes (ex. : Montée Ryan, chemin du Lac-Supérieur, Vallée de la Rouge) forme des itinéraires paysagers évocateurs et identitaires;
- ❑ l'absence d'un concept structuré de signalisation des lieux d'intérêt et le manque d'aménagements paysagers évocateurs du paysage laurentien ne favorisent pas : une perception cohérente et positive du paysage routier, et un esprit de découverte chez le visiteur pour les villages et attraits périphériques.



*Certains éléments patrimoniaux de notre territoire :
Pont Prud'homme à Brébeuf, Calvaire d'Huberdeau
et Petit Train du Nord*

⁽¹⁾ Étude sur les villégiateurs de la MRC des Laurentides; CLD des Laurentides, décembre 2006.

Axe 4 Une identité laurentienne retrouvée

Les constats (suite)

PRÉSENCE D'UN SECTEUR D'ACTIVITÉS CULTURELLES ORIGINAL ET DYNAMIQUE :

- ☐ présence d'un bon réseau infrastructures culturelles (ex. bibliothèques, salles de spectacles) pour la clientèle locale;
- ☐ le nombre croissant d'activités ⁽¹⁾ comme les théâtres d'été, les spectacles musicaux, et la poterie artisanale, favorisent l'animation de certains villages et centres-villes;
- ☐ le secteur culturel contribuerait pour plus de 15% du marché de l'emploi en région ⁽²⁾;
- ☐ plus du tiers des activités culturelles dans la MRC des Laurentides touche une clientèle extérieure à la région. ⁽²⁾



*Un nouveau pont couvert
qui allie tradition et tourisme
La Conception
(Source : MRC des Laurentides)*

⁽¹⁾ Par activités culturelles, nous considérons de façon générale les arts visuels, les métiers d'art et d'artisanat ainsi que les arts de la scène;

⁽²⁾ Selon une étude commandée par le Conseil régional de la culture des Laurentides, une proportion de 18% (1,800 emplois) du total des emplois culturels recensés en 1999-2000 dans l'ensemble de la région des Laurentides, se retrouverait sur le territoire de la MRC des Laurentides

LES DÉFIS

Maintien de la pérennité du patrimoine et du paysage laurentien

Contribution accrue du secteur culturel et des paysages habités à l'identité et à la mise en valeur de collectivités viables

Viabilité du secteur culturel à assurer à plus long terme



*Entrée paysagée sur le site de la
pisciculture de Saint-Faustin-Lac-Carré :
un potentiel patrimonial
et culturel à remettre en valeur
(Source : MRC des Laurentides)*

Axe 4 Une identité laurentienne retrouvée

Notre vision

En 2025, l'ajout d'équipements et de lieux d'interprétation sur l'histoire et la culture régionale, de même que la tenue d'un réseau bien établi d'événements à caractère culturel (festivals, foires, expositions en plein air, animations locales, marchés publics de caractère), ont permis à bon nombre de villes et villages d'améliorer leur animation et leur positionnement sur le plan du tourisme culturel.

Le dynamisme des artistes, artisans et créateurs dans des créneaux originaux, la mise en valeur des éléments patrimoniaux distinctifs et la présence d'un paysage retrouvant graduellement ses traits fondamentaux, contribuent à revaloriser l'image régionale, le cadre de vie et le tourisme.



Centre d'exposition sur l'événement culturel
«1001 Pots» à Val-David

Le domaine culturel et des arts s'est déployé tant sur le plan territorial qu'économique : consolidation des activités à Val-David/Val-Morin (arts de la scène et artisans), venue d'un tout nouveau pôle récréo-touristique, éducatif et culturel sur le site de l'ancienne pisciculture de Saint-Faustin, et émergence d'activités culturelles de plus petite envergure dans bon nombre de villages.

UN RÉSEAU MUNICIPAL D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS BIEN STRUCTURÉ

L'infrastructure culturelle de base de la région offre un réseau local et intermunicipal de bibliothèques publiques bien équipées (technologies de communication et documentation à jour), ainsi que des lieux publics de spectacles de qualité conformes aux standards reconnus en ce domaine.

UN ENVIRONNEMENT PROPICE AUX ARTISTES ET ARTISANS

La mise en place d'une politique régionale de développement culturel par le milieu municipal, le financement amélioré (public-privé), la formation de la main-d'œuvre et le développement de partenariats stratégiques entre les milieux des affaires, culturels, gouvernementaux et touristiques ont favorisé une amélioration des productions, l'ajout de milieux de diffusion, ainsi que de meilleures conditions de pratique pour le milieu des arts.

UN PAYSAGE ET DES MILIEUX BÂTIS CONTRIBUANT À L'IDENTITÉ RÉGIONALE

Le résident et le visiteur bénéficient d'une qualité des paysages et de circuits de visite le long des principaux axes routiers et récréotouristiques (itinéraires patrimoniaux et thématiques). Le capital paysager et patrimonial de la région a été amélioré grâce à une série d'actions concertées, telles : entrées de villes et villages requalifiées par une architecture et des aménagements paysagers restituant leur milieu d'insertion laurentien, poursuite de l'interdiction des panneaux-réclames, protection et mise en valeur plus efficiente des constructions et sites patrimoniaux, concentration des usages/activités plus nuisibles (ex. sites d'extraction, commerces lourds) dans les parcs d'affaires et industriels, amélioration esthétique du mobilier urbain et des infrastructures routières, et programmes de plantations massives d'arbres.

De plus, des territoires ruraux et de villégiature au potentiel visuel de grande qualité se sont vus reconnaître, sur la base d'une adhésion volontaire des communautés impliquées, un statut de paysage humanisé d'intérêt régional. La reconnaissance de paysages humanisés, constitue l'un des éléments clés d'une stratégie concertée de développement économique rural; elle ajoute une nouvelle dimension au tourisme culturel de notre région (circuits paysagers, produits du terroir), et appuie de façon originale les efforts du développement durable en milieu rural.



L'église de Saint-Faustin-Lac-Carré, un des joyaux du patrimoine religieux des Laurentides

Axe 4 Une identité laurentienne retrouvée

Nos orientations

Quelques pistes d'actions

1 Contribuer au renforcement des activités culturelles et artistiques

- Appuyer le CLD et les autres partenaires dans leurs efforts de concertation, d'aide financière et de formation pour les entreprises culturelles.

2 Doter la région d'une véritable stratégie de développement culturel

- Réaliser une politique régionale de développement culturel de la MRC des Laurentides.

3 Miser sur la contribution du patrimoine bâti et des paysages pour le développement touristique et économique :

- Intégrer les actions stratégiques pertinentes à ce thème identifiées à l'axe 6 portant sur l'aménagement.



*Église de La Minerve,
Statue du Curé Labelle,
Gare de Labelle,
Pisciculture de Saint-Faustin-Lac-Carré
Sanatorium à Sainte-Agathe-des-Monts*



Axe 5 Des communautés plus accessibles

Les constats



UNE FORTE CROISSANCE DES DÉPLACEMENTS VÉHICULAIRES SUR LE RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL :

- ❑ un réseau routier national, constitué de l'axe autoroute 15/route 117, caractérisé par des problèmes de sécurité et de congestion en période de pointe sur la route 117;
- ❑ les volumes annuels de circulation ont cru considérablement : une moyenne de 18,800 véhicules/jour ont été relevés sur la route 117 en 2007, à la hauteur de St-Jovite (Ville de Mont-Tremblant.);
- ❑ l'urbanisation linéaire et les capacités limitées de certaines sections routières accentuent des problèmes de sécurité et de fluidité.



Montée Ryan ; l'accès privilégié à la Station Mont-Tremblant

PRÉDOMINANCE DE L'AUTOMOBILE DANS LES MODES DES TRANSPORTS :

- ❑ recensement Canada évalue en 2006 que l'automobile constitue le mode de transport privilégié pour 90 % de la population active situé sur le territoire de la MRC (78% au Québec);
- ❑ la mise en opération d'un service de transport collectif intermunicipal des Laurentides, depuis 2004, représente une amorce intéressante dans le développement des transports alternatifs : entre 2005 et 2007, l'achalandage annuel est passé respectivement de 17,600 à 51,900 passagers;
- ❑ la vocation de villégiature et l'étalement résidentiel, rendent très difficile la viabilité financière du transport collectif;



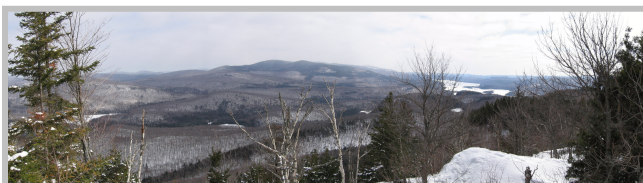
Aéroport international de Mont-Tremblant
(Photo : CLD des Laurentides)

LIAISON AÉRIENNE EN CROISSANCE POUR DES SEGMENTS LUCRATIFS DE MARCHÉ TOURISTIQUE INTERNATIONAL :

- ❑ de 5 à 7 vols de Continental Airlines s'effectuaient en hiver (2008-2009) par l'aéroport de La Macaza, pour la desserte de la destination Tremblant : 2,200 passagers enregistrés au cours de la saison 2007-2008;
- ❑ une autre liaison aérienne assure quelques vols touristiques entre Tremblant et la région de Toronto;
- ❑ la présence de telles liaisons aériennes offre une opportunité de marché potentiel, pour le tourisme plus lucratif : affaires, congrès et divertissement (Casino Mont-Tremblant).

PÉRENNITÉ PROBLÉMATIQUE DU RÉSEAU RÉCRÉO-TOURISTIQUE :

- ❑ cohabitation problématiques en bordure de certains tronçons de véhicules hors route (VHR), entre utilisateurs de VHR et résidents;
- ❑ excellent potentiel de réseau de sentiers de longue randonnée mais dont l'intégration (avec attraits-équipements, parcs régionaux, terres publiques) reste à parfaire;
- ❑ liens piétonniers utilitaires (hors rue) peu développés à l'échelle urbaine et inter-municipale.



Sentier national au Québec –
Secteur du mont Gorille près de Labelle



Axe 5 Des communautés plus accessibles

Les constats (suite)

PRÉSENCE D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS STRUCTURANT:

- ❑ le réseau régional de fibre optique mise en place initialement par la MRC des Laurentides pour les besoins de communications électroniques des municipalités, représente également un facteur stratégique pour le développement de la petite entreprise et l'amélioration de services publics en milieu rural.
- ❑ Les services de téléphone cellulaire et internet à haute vitesse demeurent difficilement accessibles et viables pour la population rurale.



*Fibre optique
(Photo : MRC des Laurentides)*

LES DÉFIS

Maintien à long terme de la capacité de l'axe stratégique A-15/route 117 et de la desserte du secteur Tremblant

Viabilité du transport collectif et alternatif dans une réalité socio-géographique peu propice à ce choix modal

Maintien à long terme de la pérennité des réseaux récréatifs régionaux d'impact touristique

Développement d'un réseau moderne de communications électroniques comme facteur stratégique à l'implantation des entreprises et à la survie des services locaux



*Route 117 en direction nord
Saint-Faustin-Lac-Carré*

Axe 5 Des communautés plus accessibles

Notre vision



Les résidents et visiteurs de notre région bénéficient en 2025, de modes alternatifs de transport améliorés (autre que l'automobile) et de possibilités accrues en transport actif sur les trajets de plus courte distance.

DES MILIEUX CONSTRUITS PLUS PROPICES AU TRANSPORT COLLECTIF ET AUX DÉPLACEMENTS ACTIFS

Globalement, l'impact sur l'environnement des déplacements quotidiens en région s'est sensiblement atténué, grâce :

- une proportion plus significative des déplacements usuels qui s'effectue désormais par d'autres modes de transport que l'auto (covoiturage, taxi, transport actif tels vélo et marche dans les secteurs plus urbains);
- un rendement énergétique amélioré des véhicules motorisés et récréatifs offerts sur le marché nord-américain;
- un urbanisme et des aménagements favorisant davantage les déplacements à pied où à vélo, entre les lieux d'habitation, de travail et de loisirs.



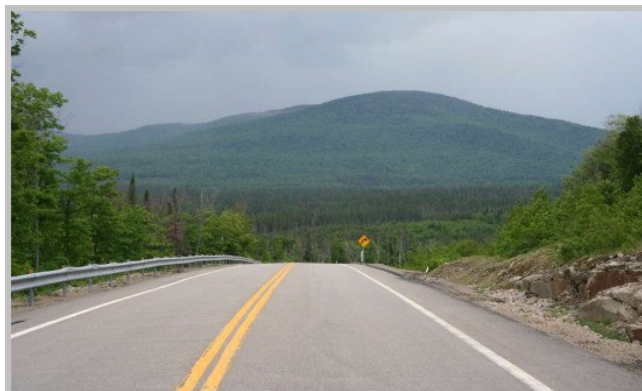
Transport collectif innovateur
Tramway de Bordeaux

UN RÉSEAU ROUTIER FONCTIONNEL ET ÉVOCATEUR DE LA RÉGION

L'efficacité et la sécurité des déplacements véhiculaires se sont améliorés sur le réseau majeur via la terminaison des grands travaux d'infrastructures sur l'axe de l'autoroute 15/route 117, tels la voie de contournement au village de Labelle et le réaménagement d'une série de carrefours routiers dans le secteur Tremblant. L'accent sur les investissements routiers en région est désormais mis sur la consolidation des axes existants, ainsi que sur les traitements paysagers des abords routiers.

Dans le cas de nouveaux projets de routes ou de réfection majeure, leur conception met davantage l'emphasis sur des configurations alliant fluidité, sécurité et bonification visuelle des lieux, plutôt que sur le seul critère de la capacité fonctionnelle.

Le réseau routier principal bénéficie également d'une signalisation, de points d'accueil et de communication touristique qui améliore nettement la carte de visite régionale, dont la mise en valeur des villages et secteurs ruraux périphériques aux pôles de services situés dans l'axe A-15/route 117.



Route du Nordet vers St-Donat
Lac-Supérieur – Val-des-Lacs

DES LIAISONS AÉRIENNES À L'ÉCHELLE CONTINENTALE

La présence de liaisons aériennes efficaces à même un aéroport de proximité permet à la Station Mont-Tremblant et à la région de consolider son positionnement sur le marché des congressistes et de clientèles d'affaires entretenant des liens avec les marchés extérieurs; l'aéroport modernisé de La Macaza est devenu un facteur de localisation non négligeable dans le développement économique régional.



Vue aérienne de l'aéroport international
de Mont-Tremblant
(Photo : site internet)

Axe 5 Des communautés plus accessibles

Notre vision (suite)

UN RÉSEAU INTÉGRÉ DE LIENS RÉCRÉOTOURISTIQUES: EN APPUI AU TOURISME ET AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

La région bénéficie désormais de la présence de réseaux récréatifs protégés à long terme, lesquels améliorent à la fois la qualité de vie des citoyens et l'offre touristique. Un sentier de longue randonnée de renommée, constitué d'un axe collecteur extra-régional et de multiples boucles locales, relie désormais l'ensemble des villes, villages et principaux attraits de la grande région des Laurentides. Ce réseau décloisonne les petits villages des pôles touristiques et de services de la MRC.



Ancienne tour à feu à Amherst
(Photo : site internet de la municipalité d'Amherst)

Quant au réseau principal de véhicules récréatifs motorisés hors route (VHR), les secteurs ouest et de Labelle/La Minerve sont désormais les régions hôtes pour l'accueil de la masse des adeptes de la motoneige et de Quad.

La municipalité de Labelle est maintenant reconnue comme le pôle principal de services pour la clientèle d'amateurs de VHR qui se destinent aux longues randonnées vers les grands espaces laurentiens.



Randonnée en VTT dans le secteur
des municipalités de Labelle et La Minerve

DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION FAVORISANT L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENTREPRISE

L'accessibilité aux systèmes de communication électronique de qualité (Internet haute vitesse, téléphonie cellulaire et autres) permet à la région de bénéficier en 2025 d'avantages significatifs pour le développement des petites et moyennes entreprises, et le maintien de services communautaires essentiels à la vitalité socio-économique en milieu rural. Rappelons que dès la fin des années 1990, d'importants investissements ont été consentis dans les infrastructures de fibre optique par la MRC des Laurentides.



Axe 5 Des communautés plus accessibles

Nos orientations

Quelques pistes d'actions

1 **Consolider le grand réseau routier existant.**

□ Compléter les derniers grands projets prioritaires sur deux principaux axes de pénétration de la région :

- réaménagement de la route 323 entre Saint-Rémi-d'Amherst et Brébeuf;
- voie de contournement à Labelle;
- réaménagements majeurs de carrefours sur la route 117, à la hauteur de Saint-Jovite.

□ Analyser la pertinence d'un nouvel axe désigné « axe central » dans le secteur touristique de Tremblant, comme choix moral et solution routière afin d'assurer à long terme la desserte du grand pôle touristique Tremblant, Station Mont-Tremblant et Parc national de Mont-Tremblant.

2 **Restructurer le réseau routier en milieu ressource afin d'en optimiser les retombées locales.**

□ Participer à la planification et à la conclusion de nouvelles ententes entre les entreprises et le gouvernement du Québec pour la priorisation des accès sur les terres du domaine de l'État :

- choix de chemins prioritaires concentrant le transport des bois contribuant à une meilleure cohabitation entre les divers usages de la forêt publique et à une réduction des coûts de la voirie municipale.

3 **Favoriser les modes de transport alternatifs à l'automobile.**

□ Poursuivre l'implication municipale dans le développement et la gestion d'un transport collectif intermunicipal.

□ Développer des réseaux de transport actif en milieu urbain et touristique à double vocation (utilitaire et loisir-santé) :

- compléter ces réseaux avec des aménagements propices à la détente et à la sécurité des usagers;
- participation du milieu municipal à des projets pilotes de développement de transport alternatifs contribuant à la réduction des gaz à effets de serre, au bien-être et à la santé des citoyens.

□ Proposer des incitatifs à la conception de nouveaux milieux bâtis plus propices au transport actif et collectif.



*Transport collectif intermunicipal
à la gare de St-Jérôme
Parc linéaire secteur Val-David
Route 117 à Mont-Tremblant*



Axe 5 Des communautés plus accessibles

Nos orientations

Quelques pistes d'actions

4 Assurer la présence d'un système adéquat de communications électroniques pour l'ensemble des collectivités.

- Poursuivre l'implication municipale dans le développement et le maintien d'un réseau régional de communications électroniques par fibre optique.

5 Consolider les liaisons aériennes stratégiques pour les clientèles spécialisées.

- Maintenir l'appui MRC-CLD au renforcement des infrastructures et des activités de l'aéroport de la Macaza :
 - cet aéroport régional assure des liaisons aériennes régulières pour des clientèles de congrès et de tourisme international se destinant à Tremblant, tout en favorisant des liens d'affaires entre les entreprises locales et les marchés extérieurs (jets privés).

6 Consolider les grands réseaux récréatifs extra-régionaux.

- Renforcer les mesures de protection de l'intégrité fonctionnelle et sécuritaire des deux grands liens récréatifs extra-régionaux que sont le parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » et « le corridor aérobique ».
- Réaliser un plan directeur régional de sentiers dédiés aux véhicules récréatifs motorisés hors route (VHR).
- Collaborer à la réalisation de nouveaux circuits de randonnée et cyclables complétant les grands réseaux récréatifs extra-régionaux.



Carrefour giratoire à Mont-Tremblant
(Photo : Station Mont-Tremblant)



Axe 6 Un territoire aménagé sur les principes du développement durable

Les constats



TERRITOIRE OÙ PRÉDOMINENT FORÊT ET VILLÉGIATURE, AVEC UN DÉVELOPPEMENT RELATIVEMENT DISPERSÉ :

- ❑ en 2005, près de la moitié de la population totale, évaluée approximativement à 80,000 personnes, habitait dans des résidences à caractère saisonnier sur le territoire de la MRC des Laurentides⁽¹⁾;
- ❑ la très grande majorité des résidences secondaires se retrouvent dans les secteurs riverains ainsi que dans le pôle touristique de la Station Mont-Tremblant, principalement dans ce dernier cas sous forme de copropriété-résidence de tourisme;
- ❑ l'étalement résidentiel, les formes de lotissements inspirés de la banlieue ainsi que la présence de nombreux commerces et services hors des périmètres urbains, exercent une logistique plus complexe et coûts élevés pour la desserte en services (ex. transport scolaire, collecte des ordures, déneigement);
- ❑ cet étalement de l'habitat, conjugué à une demande en services publics de qualité, implique des contributions relativement élevées à l'impôt foncier municipal et scolaire, malgré la valeur au rôle très élevé du parc immobilier dans la MRC des Laurentides.

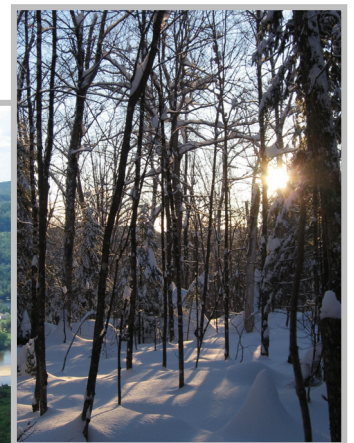
L'APPLICATION DES NORMES MINIMALES PAR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE RÈGLES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, ONT CONTRIBUÉ À ASSAINIR SENSIBLEMENT LES MILIEUX DE VIE ET LA PROTECTION DE NOS PLANS D'EAU :

- ❑ l'entrée en vigueur en juin 2000 du schéma d'aménagement révisé a contribué à un ralentissement de l'étalement commercial et industriel hors des pôles urbains, à une gestion améliorée (fluidité et sécurité) des corridors routiers, de même qu'à une protection nettement améliorée des écosystèmes sensibles (ex. : milieux humides, ravages de cerfs de Virginie);

- ❑ on constate depuis le début des années 1980 un bilan plutôt mitigé du schéma d'aménagement et des règlements d'urbanisme en ce qui a trait à l'organisation sur le territoire des pôles d'activités économiques et de services (ex. : secteurs industriels), à l'occupation dynamique du territoire rural, ainsi qu'à une protection efficiente de nos plans d'eau et paysages.

GOUVERNANCE MUNICIPALE SE COMPLEXIFIANT OÙ LES OBJECTIFS ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SONT EN CONSTANTE ÉVOLUTION :

- ❑ l'implication municipale accrue dans le développement et l'aménagement du territoire s'explique notamment par la volonté des élus de mettre en œuvre (via la MRC) des projets structurants dans le développement régional (ex. terres publiques intramunicipales, parc linéaire « Le P'tit Train du Nord », réseau de fibre optique);
- ❑ la mise en œuvre d'importantes politiques gouvernementales et/ou de réformes législatives interpellant les MRC comme partenaires privilégiés dans l'application de celles-ci au niveau local (ex. schéma de couverture de risques, zonage agricole), a également contribué à la charge additionnelle des responsabilités de nos municipalités;
- ❑ choix d'aménagement et de développement plus problématiques par rapport à une population mieux informée, plus sensibilisée et dont certains groupes portent des intérêts parfois divergents quant aux retombées de projets;
- ❑ les choix d'aménagement et de développement deviennent, plus problématiques à justifier au public dans le cas de certains projets majeurs, par rapport à une population sensibilisée aux questions environnementales et à des groupes aux intérêts parfois divergents.



Zone agricole dynamique bordée par la rivière Rouge, à Brébeuf et milieu forestier

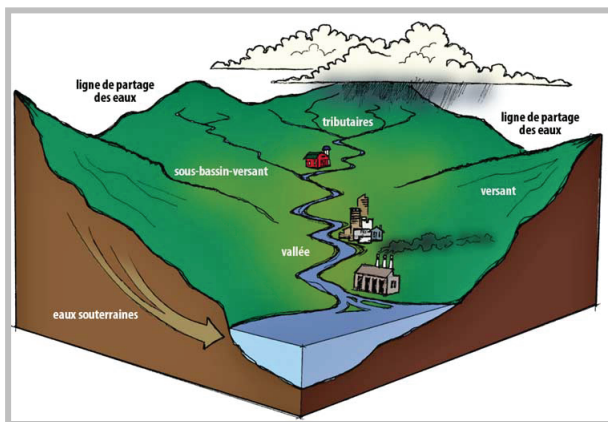
⁽¹⁾Évaluation à partir des données du rôle d'évaluation et de Recensement Canada

Axe 6 *Un territoire aménagé sur les principes du développement durable*

Les constats (suite)

ACQUISITION DE NOUVELLES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES:

- ❑ l'expertise acquise dans le domaine de l'environnement par le milieu municipal, les firmes privées, les organismes de bassins versants et autres intervenants-clés dans la région des Laurentides (ex. : Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides), permettront de bonifier significativement le volet environnemental dans les outils de planification.



Concept de bassin versant
(Illustration de Canards Illimités Canada)

DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS ET DE CONSULTATION COMPLEXES ET LOURDS:

- ❑ les procédures complexes et longues sur les modifications de règlements d'urbanisme et le schéma d'aménagement révisé nuisent à l'efficacité opérationnelle de la planification du territoire et à la compréhension des dossiers par la population;
- ❑ les législations et politiques gouvernementales impliquent pour les municipalités un encadrement normatif relativement centralisé, collant mal dans certains cas aux réalités de notre milieu.

UN CONTEXTE FISCAL PEU INCITATIF AUX PROJETS NOVATEURS :

- ❑ les revenus des municipalités, presque exclusivement tributaires de l'impôt foncier, et le peu d'incitatifs offerts aux promoteurs pour la bonification des projets dans leur milieu d'insertion, nuisent au développement complémentaire des pôles urbains et à l'émergence de projets immobiliers plus novateurs.

LES DÉFIS

Mise à niveau des façons de faire en aménagement du territoire et en urbanisme sur la base du développement durable

Considération des impacts cumulatifs dans l'évaluation des projets et les règles de planification du territoire, tant sur le plan économique, environnemental que social

Un développement équilibré sur le territoire misant sur les particularités de chacun des secteurs, avec des créneaux complémentaires générant une synergie économique sur l'ensemble du territoire

Intérêt auprès de la population à raviver pour les dossiers d'aménagement du territoire et d'urbanisme



Consultation publique auprès de la population

Axe 6 Un territoire aménagé sur les principes du développement durable

Notre vision



Au tournant du premier quart du XXI^{ème} siècle, le développement et l'occupation du territoire de la MRC des Laurentides sont planifiés et organisés en fonction d'outils d'aménagement et d'urbanisme qui mettent en œuvre les principes de base du développement durable. Chacune des villes et villages, devenues communautés viables, bénéficient de milieux de vie de qualité, de systèmes de communications et d'accès routiers améliorés. Ces communautés se sont attribuées entre elles des missions de développement et des vocations spécifiques basées sur leurs principaux atouts territoriaux et socio-économiques, évitant de stériles compétitions entre elles.

La diversification des sources de revenus (autres que l'impôt foncier), associée à une décentralisation responsable d'activités gouvernementales en région, ont favorisé l'avènement de communautés locales améliorant leur niveau d'autonomie financière, tout en consolidant leurs caractères distincts et les services de proximité aux citoyens.

La proximité de la grande région de Montréal, la présence d'une nature prédominante, de plans d'eau de qualité et d'activités récréatives bien structurées, la disponibilité pour l'ensemble des collectivités d'un excellent réseau de communications électroniques et d'options de transport alternatifs, et le maintien d'une offre locale en services de proximité; tous ces facteurs contribuent à faire de notre région un lieu privilégié, tant pour le nouveau résident que pour le touriste.

UNE ORGANISATION DU TERRITOIRE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Les villes et quelques principaux noyaux urbains possèdent leurs parcs d'affaires et industriels qui sont desservis par des d'infrastructures et des aménagements de qualité. La MRC et son CLD compte désormais sur une stratégie de développement industriel et d'entreprises de niche qui ont facilité la création de nouveaux emplois réguliers rémunérateurs, lesquels occupent une place grandissante dans l'économie locale et régionale.



*Spectacle en plein air au parc Lagny
à Sainte-Agathe-des-Monts
(Photo Brigitte Foisy, SAM)*



Kiosque au marché d'été de Val-David

DES VILLES ET VILLAGES TRANSFORMÉS EN COLLECTIVITÉS VIALBES

Les secteurs plus développés sont configurés afin de répondre davantage aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre ainsi qu'aux impératifs de maintien de la santé des populations en place (ex. : lutte contre l'obésité et la sédentarité). Le schéma d'aménagement et de développement durable ainsi que les plans d'urbanisme supportent davantage les initiatives et l'organisation cohérente des activités de transport actif (déplacements à pied ou en vélo), ainsi que l'aménagement de secteurs habités dotés d'une meilleure qualité de vie urbaine et de quartier :

- une densité résidentielle plus élevée, notamment à proximité des axes de transport collectif;
- la mixité des usages;
- la proximité des commerces et générateurs de déplacement par rapport aux habitations;
- les infrastructures de déplacements actifs;
- la sécurité urbaine et routière;
- un paysage d'ambiance agréable à l'échelle urbaine et des secteurs plus densément occupés.

Axe 6 Un territoire aménagé sur les principes du développement durable



Notre vision (suite)

Énoncé de vision stratégique sur le développement durable du territoire

UN PAYSAGE LAURENTIEN RETROUVÉ

En 2025, le paysage laurentien sur le territoire de la MRC des Laurentides a maintenu, voire retrouvé dans certains cas, ses principaux traits d'origine : les occupations commerciales longeant les grands axes routiers, bien que toujours visibles, s'insèrent dans le paysage de façon harmonieuse et plus discrète. Dans des secteurs remarquables (ex. : Arundel-Huberdeau, parc Dufresne, axe de la rivière du Diable), les paysages humanisés les plus identitaires sont devenus l'une des nouvelles cartes de visite de la région.



Escalade au parc régional Dufresne
(Photo site internet)

L'engagement de la majorité de nos collectivités à la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides au début des années 2000, s'est finalement concrétisé sur le terrain. Les paysages de notre région, notre image de marque (forêt, lac et montagnes) ont été nettement améliorés grâce à une série de mesures telles :

*Approche de développement respectant
la capacité de support des lacs*

- la concentration des usages à caractère industriel en opposition à l'étalement des années 1970-80;
- les plantations massives et aménagements paysagers dans les secteurs routiers déstructurés (y compris les entrées de village);
- des aménagements paysagers et une architecture de grande qualité pour les implantations à plus gros gabarit (éviter l'image banlieusarde des « Power Center »);
- la désignation de zones tampons et de massifs naturels protégés aux endroits stratégiques;
- l'interdiction maintenue des panneaux-réclames;
- une signalisation touristique et promotionnelle homogène, et;
- la mise en application de mesures de protection de ciel étoilé, contrant les sources lumineuses de pollution nocturne.

DES OUTILS DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE PLUS EFFICIENTS

Le cadre législatif et réglementaire associé à l'aménagement du territoire mise davantage sur la créativité et la souplesse des outils de planification mieux adaptés à notre territoire laurentien. L'emploi de critères qualitatifs ainsi que l'encadrement de projets par objectifs, est davantage utilisé qu'exclusivement l'approche normative traditionnelle.

Les dimensions environnementales et sociales ainsi que la conception paysagère et architecturale sont davantage prise en compte dans la nouvelle approche d'aménagement et d'urbanisme. Cette approche intègre, en amont du processus de planification du territoire, des objectifs et critères qui mesurent la performance environnementale à l'étape de la conception des projets immobiliers et des infrastructures, permettant de choisir le scénario offrant le meilleur rapport coûts-bénéfices.

Les mesures de planification et d'aménagement du territoire en vigueur sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2025, s'appliquent dans le respect du principe suivant : la nature et l'envergure des implantations et des projets doivent composer fondamentalement avec les caractéristiques sociales naturelles, et paysagères de son milieu d'insertion, et non l'inverse.



Axe 6 *Un territoire aménagé sur les principes du développement durable*



Nos orientations (suite)

Quelques pistes d'actions

1 *Créer une structure urbaine forte dans l'axe de l'autoroute 15/route 117, constituée de pôles aux vocations complémentaires*

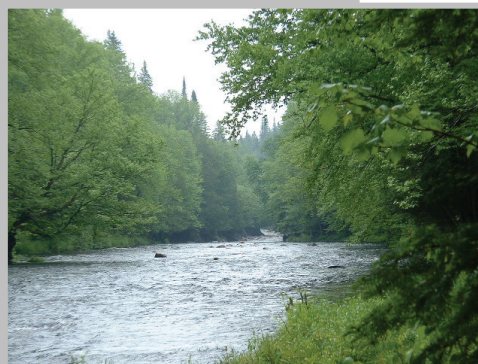
- Collaborer à une étude économique CLD-MRC-municipalités sur le marché des besoins industriels et commerciaux sur le territoire de la MRC.
- Réaliser une analyse globale des vocations urbaines et industrielles de l'ensemble des pôles situés dans l'axe autoroute 15/route 117;
- Élaborer un plan d'action concerté MRC-CLD-municipalités sur la faisabilité de projets de parcs d'affaires et de zones industrielles à caractère régional et intermunicipal.

2 *Offrir un cadre d'aménagement de qualité et distinctif de la région de Tremblant, à la hauteur de la réputation de la station touristique internationale Mont-Tremblant et du Parc national du Mont-Tremblant*

- Réviser en profondeur les objectifs et les règles actuelles du schéma d'aménagement révisé pour la région de Tremblant afin de les actualiser par rapport aux conditions particulières touchant le marché touristique et aux principes du développement durable.
- Collaborer avec la Station Mont-Tremblant, les municipalités, le CLD et autres partenaires à l'élaboration d'un projet de région de destination internationale, dotée d'une image distinctive forte et homogène, appuyé par une architecture, une ambiance paysagère (aménagements paysagers, paysages protégés), une signalisation routière et des attraits, qui mettent en valeur le caractère laurentien et l'ensemble des attraits de cette région.
- Appuyer la réalisation de nouveaux projets verts (immobilier, transport) dans la région de Tremblant afin d'améliorer sa contribution au développement durable et en améliorer l'image dans les marchés extérieurs.

3 *Consolider les villages et les petits pôles à titre de centres de services de proximité, dans une optique de collectivités viables*

- Soutenir (information, sensibilisation), en collaboration avec le CLD et les municipalités, le renforcement en milieu rural des services de proximité, les activités socio-culturelles et l'intégration au produit récréo-touristique régional.
- Encourager le développement de projets et d'aménagements contribuant à l'émergence de collectivités viables :
 - une plus grande autonomie d'un village dans les services et commerces peut réduire le volume de déplacements automobiles et l'exode de certaines couches de la population, tout en renforçant le sentiment d'appartenance locale.



Rivière du Diable sur le territoire de Mont-Tremblant

Axe 6 *Un territoire aménagé sur les principes du développement durable*



Nos orientations (suite)

Quelques pistes d'actions

4 Assurer la pérennité et la mise en valeur du territoire agroforestier selon les potentialités réelles du milieu

5 Adapter les vocations et la gestion des terres du domaine de l'État aux besoins du développement local des collectivités rurales

- Réaliser une étude de caractérisation de la zone agricole et conclure une nouvelle entente avec la CPTAQ (demande à portée collective selon art. 59 LPTAQ.
- Collaborer avec le CLD des Laurentides, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et l'Union des producteurs agricoles à des mesures de redynamisation du secteur agro-forestier :
 - révision au schéma d'aménagement révisé des vocations et du contrôle des usages dans la zone agricole afin de mieux répondre aux besoins de la petite entreprise agricole et para-agricole;
 - redéfinir les limites de certains périmètres urbains, afin de rentabiliser les services municipaux et l'implantation de petites entreprises à toute proximité des villages.

- Collaborer étroitement avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNR), et la Commission des Ressources Naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL) à la révision du plan des affectations des terres du domaine de l'État et au plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, tout en s'assurant que les objectifs de développement économique de nos collectivités rurales et de cohabitation des usages soient prises en compte dans ces plans.
- Participer étroitement avec le MRNF et les municipalités impliquées, à la conception et la réalisation de nouveaux projets de villégiature et récréotouristiques viables sur les terres du domaine de l'État (y compris les terres publiques intramunicipales), sur la base d'une approche novatrice et plus verte.



Municipalité de Labelle vue de la montagne du Dépôt et la vallée agricole

Axe 6 *Un territoire aménagé sur les principes du développement durable*



Nos orientations (suite)

Quelques pistes d'actions

6 *Consolider le cadre de planification et de gestion des bassins versants et des écosystèmes naturels*

- Intégrer au schéma d'aménagement révisé et dans les règlements d'urbanisme un système de planification et de contrôle des usages-densités visant à réduire les impacts sur l'eau :
 - mise en œuvre d'une nouvelle politique de d'aménagement et de gestion du développement selon une approche par bassin versant et le respect de la capacité de support des lacs et cours d'eau;
 - arrimage du schéma d'aménagement révisé avec les plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants.
- Poursuivre la concertation et l'étroite collaboration avec les agences de bassins versants (ABV) le Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides (CRELA) et les ministères concernés, pour la réalisation d'activités de communication, de sensibilisation et de projets pilotes sur l'eau.
- Mettre à jour l'état de nos connaissances sur les écosystèmes, les milieux humides, et les habitats fauniques, afin d'adapter au besoin les règles de protection relevant du milieu municipal.
- Collaborer avec les ministères, les organismes et les propriétaires concernés à l'élaboration d'un plan directeur sur les corridors verts voués principalement à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la récréation extensive.

7 *Rendre plus efficaces les mesures de protection et de mise en valeur du potentiel patrimonial et des paysages, en fonction des particularités identitaires du milieu*

- Mettre en œuvre les recommandations pertinentes originant de l'étude du groupe GBB (2009) sur les paysages de l'axe autoroute 15/route 117 et de la Table de concertation régionale du Conseil régional des élus (CRÉ) sur les paysages des Laurentides.
- Mettre à jour l'inventaire des éléments d'intérêt patrimonial, architectural et paysagers pour l'ensemble du territoire de la MRC.
- Réaliser une étude sur le potentiel archéologique dans le cadre d'un programme d'aide gouvernementale;
- Donner suite aux recommandations de la table régionale sur les paysages du Conseil régional des élus (CRÉ), ainsi que les études de paysage réalisés dans le cadre de la stratégie de développement durable du territoire de la MRC.
- Créer un nouveau sous-comité MRC spécifique à la protection et à la mise en valeur des paysages, avec les axes prioritaires suivants :
 - bonification du paysage stratégique de l'axe A-15/route 117;
 - mise en valeur des paysages identitaires et humanisés;
 - sensibilisation à l'importance des paysages.

Axe 6 *Un territoire aménagé sur les principes du développement durable*



Nos orientations

Quelques pistes d'actions

8 *Actualiser les règles d'aménagement du territoire aux enjeux du développement durable et aux nouveaux défis de développement de nos collectivités*

- Doter la MRC d'un nouveau schéma d'aménagement et de développement durable qui encadrera la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, ainsi que le plan d'action local concerté économie/emploi du CLD, pour les éléments à portée territoriale.
- Ce nouveau schéma, élaboré dans le cadre d'une Loi sur l'aménagement et l'urbanisme révisé en profondeur facilitera les améliorations suivantes :
 - un meilleur arrimage entre les objectifs d'aménagement et ceux liés au développement économique et social de la région (MRC et région des Laurentides);
 - la conception et la réalisation de projets novateurs et plus performants, tant sur le plan environnemental, économique, que social;
 - la rationalisation des procédures administratives et des processus d'approbation des règlements;

9 *Dynamiser la consultation publique et la concertation avec le milieu*

- Établir un nouveau cadre d'information et de consultation du public pour une participation plus active des citoyens dans les dossiers d'aménagement et de mise en valeur du territoire.
- Intensifier les partenariats et les alliances stratégiques dans les projets liés au développement durable et à des solutions innovatrices dans le domaine de l'environnement.
- Optimiser pour le bénéfice de notre région le rôle de la MRC dans les organismes régionaux (ex. : CRÉ, CRELA), dans les grands dossiers et les programmes touchant le développement durable et l'environnement.



*Église et centre communautaire de
Val-des-Lacs et
belvédère Wagamung à Amherst*

Le processus de suivi

L'acceptation d'un accord de principe par le conseil de la MRC des Laurentides, sur la version préliminaire du projet d'énoncé de vision conduira à la suite du dossier de la stratégie de développement durable du territoire.

Le service de la planification du territoire de la MRC, proposera au comité de planification du territoire les éléments de suivi du dossier. Ces éléments de suivi à réaliser au cours des prochains mois, sont les suivantes :

- ❖ une validation formelle de la version préliminaire du projet d'énoncé de vision auprès du CLD Laurentides;
- ❖ une pré-consultation MRC/CLD s'adressant exclusivement, aux municipalités de la MRC ;
- ❖ une consultation restreinte à certains organismes extra-municipaux d'intérêt dont le principe et le choix doivent être approuvés par le Conseil de la MRC des Laurentides, suite à la recommandation à cet effet par le comité;
- ❖ l'amorce de la consultation grand public;
- ❖ le dépôt et l'entérinement par le conseil de la MRC d'un plan triennal d'actions sur la stratégie de développement durable;
- ❖ l'avis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, pour l'amorce de l'élaboration d'un nouveau schéma d'aménagement et de développement, selon les termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



MRC des Laurentides
Service de la planification du territoire
Document de travail

Septembre 2009
Mise à jour photographique - juin 2010